OnCIMè

Société par actions simplifiée à capital variable au capital de 10250 euros Siège social : 11 rue du 19ème Dragon, 56520 GUIDEL 813 716 487 RCS LORIENT

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 AVRIL 2019 Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Nous avons financé deux projets au cours de l'année 2018 :

- 100 panneaux sur l'école René Guy Cadou à LORIENT, douze d'entre nous ont participé à la pose de ces panneaux,
- le deuxième projet financé est une centrale de 36 kWc sur la Biocoop de Keryado à LORIENT.

Le capital de la société est passé de 48 500 euros à 96 831 euros et le nombre d'actionnaires est passé de 82 à 106.

Nous avons aussi mené des actions de sensibilisation à la transition énergétique, à la mairie de Lorient et à l'école Jean de la Fontaine à Lorient. C'est Bretagne Énergies Citoyennes qui a mené à bien ces animations

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, l'installation de la centrale sur Biocoop a débuté en début d'année 2019 et sera achevée à la mi-avril.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 413 euros contre 8 562 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 21,61 %.

Nous vous précisons que notre société a bénéficié d'une subvention régionale de 6 322,56 euros au cours de l'exercice.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 451 euros contre 3 279 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,75 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 528 euros contre 678 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 22,12 %.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 990 euros contre 2 286 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,79 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 7 969 euros contre 6 243 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,65 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 445 euros contre 2 321 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5,35 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 350 euros (-1 215 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 3 795 euros contre 1 105 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 400 euros contre 168 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3 498 euros contre un bénéfice de 937 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 126 691 euros contre 50 432 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 498,39 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 498,39 euros

Absorption des pertes antérieures 281,38 euros

Solde 3 217,01 euros

A la réserve légale 160,85 euros

Solde 3 056,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 056,16 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 13 467,01 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Cette convention est décrite dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nomination des membres du Comité de Gestion

Conformément aux articles 24 et 26 de nos statuts qui prévoient un renouvellement par tiers des membres du Comité de Gestion, nous avons procédé à un tirage au sort parmi les membres les plus anciennement en poste : Béatrice Sculier Fabrice Penhoet et Marianne Billard ont été tirés au sort et Fabienne Glomot est démissionnaire.

Huit postes sont donc disponibles pour compléter le Comité de Gestion. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant ou pendant l'Assemblée Générale.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.